

LA FONCTION PUBLIQUE EST EN DANGER!

Élevons le rapport de force et inscrivons-le dans la durée

Depuis son arrivée au pouvoir, il y a un peu moins de deux ans, Emmanuel Macron mène une politique ultralibérale, au service des plus riches et du patronat.

Cela fait déjà de longs mois que cette politique entraîne de légitimes colères et mobilisations. Le mouvement des gilets jaunes, inédit par bien des aspects, en est une illustration incontournable.

Face à cela, même s'il est fortement embarrassé et que sa cote de popularité est au plus bas, le Président de la République maintient l'essentiel de ses orientations économiques, celles-là mêmes qui conduisent à la situation extrêmement préoccupante que nous connaissons. Il suffit de lire sa « lettre aux Français » du 15 janvier pour s'en convaincre.

Personne ne doit non plus être dupe du grand débat national annoncé. On voit bien que les dés sont complètement pipés puisque les thèmes sont circonscrits au bon vouloir de ses initiateurs et que des points, parmi les plus essentiels, ne peuvent être questionnés et, a fortiori, être remis en cause.

Dans de telles conditions d'enfumage, cette opération politicienne ne saurait être cautionnée en aucune manière.

Parallèlement, le pouvoir en place mène une politique répressive disproportionnée et inacceptable avec, dernier avatar en date, un nouveau projet législatif extrêmement dangereux en matière de libertés publiques. L'UFSE condamne et combat avec fermeté ces dérives intolérables.

La Fonction publique, ses missions et ses agents, demeurent plus que jamais dans le colimateur du Président et du gouvernement.

La liste des attaques est déjà bien longue : gel interminable de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, remises en cause de missions publiques, perspective de nouvelles et massives suppressions d'emplois, baisse catastrophique des pensions versées...

Toutes ces mesures, loin d'être exhaustives, ont d'ores et déjà des conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat, les conditions de travail et la qualité du service public.

Mais, comme si cela ne suffisait pas, Emmanuel

Macron, Gérald Darmanin et Olivier Dussopt préparent ce qu'il convient d'appeler un tsunami.

En effet, contre vents et marées, en dépit de l'opposition quasi unanime des organisations syndicales, un projet de loi dévastateur est toujours à l'ordre du jour.

En dépit des événements actuels, c'est à peine si le calendrier initial peut être modifié de quelques semaines et encore, ce n'est même pas sûr s'agissant de son adoption au Parlement qui pourrait toujours intervenir avant les vacances de cet été.

Emmanuel Macron,
Gérald Darmanin et
Olivier Dussopt préparent
ce qu'il convient
d'appeler un tsunami

Il faut être clair: ce projet de loi constitue une attaque d'une ampleur inédite pour les agents de la Fonction publique et est synonyme de démantèlement du Statut général.

PREMIER AXE: VIDER DE LEUR SUBSTANCE LES ORGANISMES CONSULTATIFS

Les CHSCT, pourtant de création récente, seraient fusionnés avec les CT. Cette instance unique altérerait grandement le fonctionnement et l'efficacité des deux instances aujourd'hui séparées et, concomitamment, réduirait les moyens des représentants du personnel. Alors que jamais sans doute, les questions liées aux conditions de travail n'ont occupé une place aussi importante et que les réponses à y apporter n'ont revêtu une telle acuité, cette fusion emprunte clairement la direction inverse à celle qu'il faudrait prendre.

Les CAP seraient privées de leurs compétences en matière promotion et de mutation. Elles deviendraient donc des coquilles quasiment vides ouvrant ainsi la porte à tous les clientélismes — nouvelle forme de *fait du prince* — et autres discriminations.

DEUXIÈME AXE: ACCROÎTRE LE RECOURS AUX CONTRACTUELS

Alors que le statut dispose que les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires, cette règle saine et importante est déjà minée par le recours à environ 1 million de non-titulaires sur les trois versants.

Accroître de manière significative le nombre déjà trop important de contractuels, dans toutes les caté-

gories, ça serait accroître une précarité déjà insupportable et indigne, qui plonge déjà des dizaines de milliers d'agents dans des difficultés extrêmes.

Même lorsqu'on est fonctionnaire, s'opposer à des ordres manifestement illégaux ou simplement défendre les missions publiques est parfois chose difficile. Alors comment le faire quand des éléments essentiels de sa vie au travail – jusqu'à son emploi – dépendent du bon vouloir de celui-là même qui incline à de mauvaises pratiques ?

Le recours massif au non-titulariat est une remise en cause de la neutralité et de l'impartialité de l'agent public, pierres angulaires de l'égalité de traitement des citoyens.

TROISIÈME AXE : RÉMUNÉRER EN FONCTION DU SOI-DISANT MÉRITE

Derrière cette méritocratie tant vantée se cache à peine la volonté de rémunérer les agents sur la base de critères facilement quantifiables, liés à une supposée productivité et encourageant l'individualisation en lieu et place du collectif. Ces critères, pour la plupart inspirés du secteur privé, heurtent de plein fouet l'intérêt général et l'exercice des missions publiques.

Par ailleurs, ce salaire au mérite est évidemment en corrélation directe avec le gel de la valeur du point d'indice et ce qui est recherché en fait, c'est de diminuer au maximum la part du traitement brut au profit de rémunérations aléatoires.

QUATRIÈME AXE : LES PLANS DE DÉPART QUI N'ONT DE VOLONTAIRES QUE LE NOM

Le projet de l'exécutif étant l'abandon de missions publiques et de nouvelles suppressions d'emploi à hauteur de 120 000 agents, il recherche toutes les pistes lui permettant « d'accompagner » ces mesures.

Visiblement, s'il n'a pas d'argent pour mieux payer les fonctionnaires, le gouvernement en trouve

lorsqu'il s'agit de les escorter vers la sortie...

Mais il ne s'agit pas de se leurrer : les dispositifs indemnitaires mis en place ne rendront pas volontaires les départs envisagés. En effet, dans la réalité, l'agent concerné par la disparition de son service n'aura aucune proposition crédible et sérieuse de la part des employeurs publics pour un autre poste dans la Fonction publique.

Son choix sera donc entre le pratiquement impossible et le moins mauvais ! Et comme les CAP pourraient demain être privées de toute compétence dans le domaine des mobilités – cf le premier axe –, ce sont l'opacité et le *fait du prince* qui prévaudront.

Sans compter que ce projet dévastateur ne constitue pas la seule menace qui plane sur 2019. **Pas question, en effet, d'oublier ce qui se profile pour nos retraites avec le big-bang du système par points**, synonyme de nouveaux reculs pour tous les salariés et de massacre à la tronçonneuse pour les fonctionnaires.

Face à de tels dangers, face au passage en force du pouvoir en place, l'UFSE-CGT l'affirme clairement : **il faut sans attendre élever le rapport de force et construire un processus de mobilisation** pour gagner sur nos légitimes revendications et mettre en échec les mauvais coups gouvernementaux. C'est ce que nous porterons à nouveau lors de l'inter-syndicale Fonction publique du 31 janvier.

La pétition unitaire des organisations syndicales de la Fonction publique sur le pouvoir d'achat et **la journée de grève inter-professionnelle du 5 février** constituent les premières étapes incontournables de ce mouvement inscrit dans la continuité !

5 février, pétition : l'UFSE-CGT appelle à s'emparer le plus massivement possible de ces deux initiatives et à organiser partout des heures mensuelles d'information et des assemblées générales pour débattre avec les agents des ripostes nécessaires.

**L'UFSE-CGT PRENDRA
TOUTES SES RESPONSABILITÉS
DANS LES JOURS QUI VIENNENT
POUR ALLER PLUS LOIN ET PLUS FORT.**

Montreuil, le 24 janvier 2019